

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

Résultats de la recherche "accidento_collage" sur la base de données ARIA - État au 25/03/2019

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "accidento_collage":

- Contient : collage
- Date de publication : 1950-03-01 , 2019-03-25
- Matières dangereuses relachées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

~~Accident~~

~~Rejet d'effluents dans une usine de transformation de viande~~

~~N°50217 - 06/07/2017 - FRANCE - 79 - NUEIL LES AUBIERS~~

~~C10.12 Transformation et conservation de la viande de volaille~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50217/>~~

~~Un rejet d'effluents a lieu vers 3 h dans une usine de transformation de viande de volaille. Le rejet est dû à la rupture d'une canalisation d'effluents bruts, entre le poste d'arrivée et un bassin tampon récemment construit. A son arrivée à 7 h, le transporteur de collecte des graisses donne l'alerte. Il consigne la fuite, qui est stoppée à 7h30, et dirige les effluents vers la lagune. Le volume rejeté (effluents d'abattage dégrillés) est estimé à 350 m³. L'impact du rejet se limite à une infiltration localisée autour du bassin, la majorité du rejet se retrouve en amont de la STEP ou au niveau de la lagune de stockage.~~

~~Le rejet est dû au déboitement d'un coude à 45° sur une canalisation en PVC sous pression. L'installation avait été mise en service récemment. Le déboitement pourrait être dû à un défaut de collage du coude et/ou à un mauvais calage de la canalisation la rendant sensible aux à coups de pression liés aux démarrages et arrêts de la pompe.~~

~~Une entreprise de terrassement répare la canalisation et la cale correctement. L'installation redémarre vers 11h30.~~

~~Accident~~

~~Chute d'un élément d'une pale d'éolienne~~

~~N°49374 - 27/02/2017 - FRANCE - 79 - TRAYES~~

~~D35.11 Production d'électricité~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49374/>~~

~~Vers 22 h, le système d'exploitation d'un parc éolien émet des alarmes portant sur l'éolienne n°4 : mise à l'arrêt de l'éolienne et incohérence entre les vitesses de rotation du rotor et de l'arbre de la génératrice électrique. Le lendemain matin, l'exploitant constate sur place que les 7 derniers mètres d'une pale de 44 m, se sont désolidarisés. Plusieurs fragments de la pale sont projetés jusqu'à 150 m du mât, haut lui même de 78 m. L'exploitant place les 4 éoliennes du parc en position de sécurité et initie des expertises. Il collecte les débris et sécurise le site.~~

~~L'exploitant envisage qu'un défaut au niveau du bord d'attaque de la pale puisse être la cause du bris de pale. Il écarte les possibilités d'un impact de foudre, ou de fortes rafales de vent. La pale accidentée est remplacée. L'éolienne redémarre le 11/10/17.~~

~~L'expertise du fabricant conclut à un défaut de fabrication. Par erreur, les couches de tissu du bord d'attaque ont été coupées, manuellement, niveau de la ligne de jonction des 2 coques lors des opérations de ponçage des excès de colle après démoulage de la pale. Dans cette zone, les coques n'étaient maintenues entre elles que par le mastic et la peinture de finition.~~

~~À l'issue des contrôles sur les 4 autres éoliennes du parc, 2 d'entre elles sont remises en service. Des défauts sont découverts sur les 2 autres :~~

- ~~• les plans de collages entre la poutre structurelle interne (le spar) et les demi coques aérodynamiques (blade shells) présentent par endroits d'importantes zones de décohésion ;~~
- ~~• des fissurations, portant atteinte aux structures des coques aérodynamiques et des plans de collages des bords d'attaque et bords de fuite des pales, sont présentes ;~~
- ~~• des collecteurs de foudre (diverter strip) sont manquants ou endommagés à la pointe de certaines pales.~~

~~L'exploitant s'engage à réaliser les réparations nécessaires avant la remise en service de ces 2 éoliennes.~~

~~Accident~~

~~Incendie dans une usine fabriquant des panneaux de bois.~~

~~N°44317 - 16/09/2013 - FRANCE - 40 - MORCENX~~

~~C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44317/>~~

~~Un feu se déclare au niveau du déchargeur d'une presse dans une usine de panneaux de bois. Deux employés aperçoivent les flammes à 5h30 et tentent de les éteindre avec des extincteurs. Les détecteurs infrarouges se déclenchent à 5h32 alors que l'incendie se propage jusqu'au toit de l'atelier. L'opérateur en salle de contrôle stoppe les extracteurs d'air et la production, actionne les installations de déluge et alerte les secours. Les employés éteignent l'incendie à 5h45. Les pompiers effectuent une recherche de points chauds à l'aide d'une caméra thermique. Ils détectent à 6h30 un point chaud en haut de la presse après sa vidange et arrosent la zone. Les eaux d'extinction sont confinées au niveau de la lagune étanche de la station d'épuration. Les employés changent des câbles électriques défectueux et nettoient le sol. Ils tentent de redémarrer la production mais doivent arrêter car des fibres de bois mouillées par les eaux d'extinction entraînent le collage des panneaux.~~

~~Une étincelle se serait produite au niveau de câbles électriques non fixés et dénudés. Ces câbles frottaient par ailleurs sur le bras du déchargeur. En outre, la présence de fibres (combustibles) sur les structures du déchargeur liée à un nettoyage bisannuel insuffisant a propagé le feu.~~

~~Les dégâts matériels sont estimés à 500 € pour le remplacement des câbles et 15 000 € pour la perte de production. L'exploitant contrôle toutes les fins de course des presses et de leurs déchargeurs. Un gainage des câbles électriques est étudié ainsi que la mise en place d'une alimentation intelligente pour surveiller leur état.~~

~~Accident~~

~~Feu d'étuve dans une usine de matériel de levage.~~

~~N°43357 - 31/01/2013 - FRANCE - 42 - SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU~~

~~C28.22 - Fabrication de matériel de levage et de manutention~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43357/>~~



~~Un feu très fumigène est découvert dans les ateliers d'une entreprise de fabrication de matériel de levage par des employés à leur prise de poste à 5 h. L'équipe de 1ère intervention du site maîtrise le départ de feu au niveau d'une étuve de collage avec des~~

extincteurs à poudre, avant l'arrivée des secours publics. Les pompiers effectuent des travaux de déblaiement et vérifient l'absence de points chauds résiduels. Quatre employés incommodés par les fumées ont été soignés par le médecin des secours.

~~Accident~~

~~Fuite dans un barrage~~

~~N°40390 - 05/05/2011 - FRANCE - 48 - RIBENNES~~

~~YYY.YY Activité indéterminée~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40390/>~~

~~Lors de l'inspection mensuelle d'un barrage en terre à masque amont en béton sur la COLAGNE, un agent relève sur une fuite déjà connue, surveillée et collectée, un débit de 800 l/min au lieu des 200 l/min relevés en décembre 2010. L'exploitant abaisse la cote de retenue à 1042.50 mNGF pour retenue normale 1043,7 mNGF et installe un système de récupération avec décantation afin d'observer d'éventuels dépôts de fines sur la résurgence principale identifiée en rive gauche. La DREAL est informée le 6/05. Une surveillance quotidienne est mise en place.~~

~~Les investigations des 17, 18 et 19/05 permettent d'identifier une fissure horizontale d'1,5 m de longueur ouverte sur 2 cm dans le béton du parafoille amont (longrine servant de fondation au barrage) à 26 m de la rive gauche. Des sociétés spécialisées colmatent la fuite les 26 et 27/05 par injection dans des forages de petits diamètres interceptant la zone fissurée, de 40 kg de résine aquaréactive et collage d'une bande PVC à la surface du massif de béton. Les portions détériorées des bandes d'arrêt d'eau du masque amont sont également remplacées. En quelques heures, le débit de fuite chute à 26 l/min et les niveaux piézométriques diminuent fortement. L'exploitant prévoit une surveillance tous les 2 jours pendant la phase de remontée du plan d'eau à cote normale, ainsi que le mois suivant.~~

~~Au cours des travaux, l'exploitant a prêté une attention toute particulière à la prévention des pollutions : mise en place d'un barrage flottant en cas de rejet de surface, couverture jusqu'au fond de la retenue par un géotextile en cas de rejet subaquatique, installation des groupes électrogènes et stockage des produits sur rétention.~~

~~A la suite de l'accident, la préfecture demande le renforcement de la surveillance habituelle de l'ouvrage.~~

~~Accident~~

~~Fuite d'essence et de propylène sur un site pétrochimique.~~

~~N°39714 - 05/11/2010 - FRANCE - 76 - CONFREVILLE L'ORCHER~~

~~C20.14 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39714/>~~

~~    ~~

~~En soirée, l'opérateur d'une unité de vapocraquage d'un site pétrochimique, en phase finale de redémarrage après une période de grève, effectue une ronde de surveillance quand il perçoit une forte odeur d'essence au niveau de l'allée centrale. Il donne l'alerte, une équipe d'opérateurs le rejoint et trouve une flaque d'essence au sol. L'équipe monte un échafaudage pour atteindre la tuyauterie située en rack au dessus de la flaque et détecte une fuite sur une tuyauterie (DN = 100, 4 ") véhiculant de l'essence vers des bacs de stockage. Elle perçoit également des fumerolles provenant d'une tuyauterie voisine (DN = 200, 8") transportant du propylène liquide (P=15 bars, T=35°C) vers un échangeur du circuit de refroidissement. Le propylène fuit légèrement sous forme gazeuse au niveau de la soudure d'un patin de support de la ligne. L'exploitant procède à l'arrêt immédiat du~~

~~vapoeraqueur parce que la tuyauterie propylène fait partie d'un scénario d'accident majeur de l'unité et que la mise en place d'un collier d'étanchéité efficace est impossible. Il positionne des détecteurs de gaz à proximité de la fuite, ainsi que des lances incendies ; un chiffon humide est passé au niveau de la fuite pour absorber le produit.~~

~~L'enquête menée par l'exploitant identifie la cause commune de ces deux fuites : corrosion externe des tuyauteries au niveau des supports de ligne. Des demi coquilles avaient été posées au niveau de ces supports à l'issue d'une campagne d'inspection des tuyauteries cinq ans plus tôt, pour limiter le phénomène de corrosion externe de la tuyauterie au contact de la charpente métallique. La soudure des coquilles n'ayant été réalisée car les tuyauteries étaient en exploitation, un système de collage avait été utilisé. Malgré une nouvelle couche de peinture sur les tuyauteries, leur profil est resté accidenté et la colle n'a pu assurer une étanchéité suffisante pour éviter des infiltrations d'eau au cours du temps. Ces infiltrations ont accéléré la corrosion au niveau des supports et provoqué de petites fuites non visibles lors de la remise en pression des tuyauteries. La quantité de propylène rejeté est probablement faible car les détecteurs de gaz n'ont rien signalé.~~

~~L'exploitant procède à la découpe des 2 tronçons corrodés, qui sont remplacés par des neufs dont les demi coquilles sont soudées en atelier. A la demande de l'inspection des IC, un recensement et un examen des autres supports sont engagés, ainsi qu'une révision de la procédure de mise en place de supports collés, pour garantir une bonne étanchéité de la jonction coquille / tuyau. L'unité de vapoeraquage redémarre cinq jours après l'accident.~~

~~Accident~~

~~Feu de laine de verre~~

~~N°35785 - 31/01/2009 - FRANCE - 84 - ORANGE~~

~~C23.14 Fabrication de fibres de verre~~

~~<https://www.aria.developpementdurable.gouv.fr/accident/35785/>~~

~~Dans un entrepôt soumis à autorisation, un agent d'exploitation détecte une fumée dans une travée de stockage de produits finis. L'agent d'exploitation utilise un RIA et le sprinklage automatique se met en route. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 9 h et déblaient les lieux avec le personnel de l'entreprise, à l'aide d'un tractopelle.~~

~~Le produit fini (laine de verre), qui a été produit et stocké la veille vers 19 h, s'est enflammé car il contenait "un collage inducteur" (morceaux de verre en fusion). Le bilan établit à la suite de l'incident fait état d'une perte en produit fini de l'ordre de 100 palettes. Les déchets sont évacués et la zone de stockage est nettoyée. Après remise en état des cellules de détection/déclenchement du sprinklage le 02/02/09, la zone est remise en exploitation.~~

~~Accident~~

~~Déflagration d'un fût de solvant souillé d'explosif~~

~~N°37963 - 24/09/2007 - FRANCE - NC - NC~~

~~E38.22 Traitement et élimination des déchets dangereux~~

~~<https://www.aria.developpementdurable.gouv.fr/accident/37963/>~~



~~Le 06/09, un centre de traitement des déchets dangereux reçoit des déchets pyrotechniques provenant d'une usine d'armes et de munitions, composés notamment de 6 fûts de méthyle éthyle cétone (MEC). Le 20/09, les déchets sont traités : le solvant contenu est pompé pour être distillé, les fûts sont ensuite percés, compressés puis disposés dans un conteneur intermédiaire. Lors du transfert des fûts le 24/09 dans une benne pour être~~

~~acheminés vers un ferrailleur, un fût déflagre entraînant une prise de feu du solvant résiduel dans la benne. Les employés éteignent l'incendie avec un extincteur de 50 kg et un RIA. Aucun blessé n'est à déplorer. Le fût de 200 L en cause s'est en partie redéployé et le fond s'est détaché ; le couvercle de la benne est endommagé. La quantité pyrotechnique mise en jeu est estimée à quelques dizaines de grammes.~~

~~Le fût est différent de ceux utilisés habituellement, notamment au niveau du marquage et il contient des restes d'un pinceau et d'aiguilles pour le collage de pièces. D'après l'exploitant, l'incident serait dû à l'enchaînement des événements suivants : le fût contenait une quantité inhabituelle de produit entrant dans les compositions pyrotechniques présente sous forme d'une boue située au fond ; la compression du fût n'a pas initié le produit présent, le solvant résiduel passivant le reste de la composition. Le solvant s'est en partie évaporé durant les 4 jours de stockage et de la nitrocellulose sèche et/ou de la composition pyrotechnique a pu se former sur les parois du fût. Un choc lors du transvasement aurait initié la déflagration du fût et la prise en feu du solvant résiduel dans la benne.~~

~~Afin d'éviter le renouvellement de l'incident, le fournisseur des déchets prévoit que le solvant servant aux nettoyages d'outils en contact avec des compositions pyrotechniques soit détruit sur son site. Pour cela, il portera une attention particulière au marquage des fûts ; le volume de celui réservé à la récupération de MEC susceptible d'être pollué sera réduit afin d'éviter une durée trop importante avant d'être détruit.~~

~~Accident~~

~~Pollution des eaux.~~

~~N°29802 - 06/05/2005 - FRANCE - 86 - SCORBE CLAIRVAUX~~

~~C47.79 Commerce de détail de biens d'occasion en magasin~~

~~<https://www.aria.developpementdurable.gouv.fr/accident/29802/>~~

~~Lors du nettoyage de 6 fûts d'enocol chez un brocanteur, 50 l de ce produit de collage du bois s'écoulent dans un fossé sur 300 m et rejoignent le réseau d'eaux pluviales. Les pompiers stoppent l'écoulement, obturent le réseau et mettent en place 2 barrages de bottes de paille dans le fossé. Le réseau est rincé et 2 000 l de produit dilué sont récupérés.~~

~~Accident~~

~~détonation d'une grenade en cours de démilitarisation~~

~~N°35609 - 04/04/2005 - FRANCE - 72 - PRECIGNE~~

~~C25.40 Fabrication d'armes et de munitions~~

~~<https://www.aria.developpementdurable.gouv.fr/accident/35609/>~~

~~~~

~~Dans une usine de traitement de munitions, une grenade antichar de 65 mm (modèle 1991 contenant 270 g d'hexolite) détone lors de son démantèlement.~~

~~La partie amorçage (7 g d'hexolite) est séparée de la partie chargement de la grenade avec un outillage prenant simultanément 2 munitions. Deux secondes après la fin de cycle de la 40ème opération de la journée, l'une des munitions détone, sans effet sur l'autre.~~

~~Le système de percussion se trouvant au niveau du filetage du culot en magnésium a dû fonctionner par compression puis libération du ressort ou par choc direct ou indirect au moment de la séparation charge amorçage. L'explosion ne fait aucun blessé. La paroi soufflable est expulsée jusqu'à 15 mètres, les pièces en contact direct avec le corps de~~

~~grenade sont fragmentées avec un effet charge creuse de la charge sur 80 mm de profondeur sur l'un des supports de la machine (dard retrouvé à l'intérieur du local).~~

~~L'exploitant lancera des essais pour modifier le procédé en créant une amorce de rupture au niveau de la jonction entre le corps en aluminium et le culot en magnésium tenus par collage.~~

~~Accident~~

~~Feu d'entrepôt~~

~~N°28672 - 30/11/2004 - FRANCE - 84 - ORANGE~~

~~C23.14 - Fabrication de fibres de verre~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28672/>~~



~~Un feu se déclare sous un chapiteau en matière plastique de 500 m² abritant 400 m³ de laine de verre. Un cariste dégage les ballots proches des flammes. L'incendie est éteint après 4 h d'intervention. Les fumées incommodent 1 employé qui est hospitalisé. Les 65 t de produit dégradées sont stockées sous surveillance avant mise en décharge. Les eaux d'extinction sont confinées. La présence d'un amas de fibres chaudes au coeur de la masse de laine de verre serait à l'origine de l'incendie, cet amas résultant du collage de fibres de verre sur l'inducteur utilisé comme élément chauffant sur la ligne de fabrication. La mise en place d'un détecteur de point chaud dans la laine de verre devrait diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident.~~

~~Accident~~

~~Feu sur une machine de collage.~~

~~N°27641 - 26/07/2004 - FRANCE - 24 - TERRASSON-LAVILLEDIEU~~

~~C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27641/>~~

~~Un feu se déclare sur une machine de collage dans une usine de fabrication d'articles en caoutchouc. La production est arrêtée 5 h.~~

~~Accident~~

~~Rupture d'une bouteille de NH3.~~

~~N°24897 - 18/08/2002 - FRANCE - 74 - CLUSES~~

~~C25.61 - Traitement et revêtement des métaux~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24897/>~~



~~Une fuite de 20 kg d'ammoniac (NH₃) se produit lors de la déchirure au niveau de sa soudure longitudinale d'une bouteille dans une usine de traitement de surface. Alertés par des riverains, les pompiers immergent la bouteille dans de l'eau pour contenir les émanations toxiques, puis inspectent le dépôt et effectuent une série de mesures de la teneur en NH₃. Une heure après la fuite, il n'y avait plus de traces d'ammoniac dans l'air. L'eau chargée d'ammoniac est neutralisée dans la station de traitement de l'usine. La soudure longitudinale aurait lâché sous la simple pression de service de la bouteille : corrosion, défauts de soudure à la fabrication (collage, inclusions...) ?~~

~~Accident~~

~~Feu sur une plate forme de production d'agent de collage pour l'industrie papier.~~

~~N°22296 - 19/03/2002 - FRANCE - 33 - AMBES~~

~~C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22296/>~~



~~Un incendie se déclare dans une plate forme de fabrication d'agent de collage pour l'industrie du papier. Le feu a pris lors d'un travail de découpe de métal au chalumeau acétylène par une entreprise extérieure. La cause probable de l'incendie serait un retour de flamme dans le chalumeau avec la rupture de flexibles et l'inflammation de l'acétylène s'échappant des bouteilles. Une épaisse fumée se dégage à la suite de la combustion de l'acétylène. Le responsable de production déclenche l'alarme, ordonne l'évacuation de l'atelier et du groupe de découpe à l'extérieur du bâtiment. Les pompiers arrivent sur le site un quart d'heure plus tard. L'incendie est rapidement maîtrisé par la fermeture de la bouteille d'acétylène et l'aspersion d'eau de la plateforme. La bouteille d'acétylène est placée dans un fût d'eau froide après vérification du refroidissement suffisant par caméra thermique. Aucun dégât matériel n'est noté, l'accident n'a eu aucun impact notable sur l'environnement. Il est demandé à l'exploitant d'analyser les causes et les actions correctives à mettre en oeuvre suite à cet accident.~~

~~Accident~~

~~Initiation de composition pyrotechnique lors fabrication initiateur.~~

~~N°24906 - 28/01/2002 - FRANCE - 29 - PONT DE BUIS LES QUIMERCH~~

~~C20.51 - Fabrication de produits explosifs~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24906/>~~

~~Lors de la fabrication d'initiateurs pour générateurs de gaz pour airbags, une initiation se produit lors du cycle automatique de chargement.~~

~~La totalité de la composition pyrotechnique (70 g à base de perchlorate de potassium et de zirconium) présente dans le bol d'alimentation ainsi que les initiateurs dans la machine sont initiés, provoquant un important dégagement de fumée dans la salle. Les opérateurs déclenchent les extracteurs.~~

~~Les systèmes de sécurité de la machine permettant de libérer la surpression fonctionnent correctement, celle ci est peu endommagée. La consigne prévoit la fermeture du local, l'interdiction de l'accès et l'appel du chef d'équipe. Or, les portes du bâtiment restent ouvertes, compliquant ainsi l'extraction des fumées et plusieurs personnes non liées au poste de travail viennent par "curiosité".~~

~~Le collage de 2 pièces sous le vibreur a rendu difficile le nettoyage avant le début de la fabrication. La composition qui s'est accumulée au niveau de l'interface s'est initiée par friction lors de la vibration du bol.~~

~~Les experts rappellent l'importance à accorder au nettoyage des machines, afin de limiter le risque d'accumulation de composition pyrotechnique notamment sur les parties évidées ainsi que les emplacements à proximité des pièces mobiles.~~

~~L'exploitant sensibilise le personnel sur le respect des consignes.~~

~~Accident~~

~~Fuite puis perforation du fond avant d'un propulseur.~~

~~N°24904 - 23/01/2002 - FRANCE - 13 - ISTRES~~

~~C30.30 - Construction aéronautique et spatiale~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24904/>~~

~~Lors de la destruction d'un propulseur sur un banc par fonctionnement nominal, il se produit une fuite puis une perforation du fond avant du propulseur, 0,5 seconde après l'allumage. Le flux thermique a entraîné la rupture du point de maintien du propulseur au banc. Le corps du propulseur est projeté à 220 m, le fond avant est retrouvé à proximité de l'installation. La combustion se poursuit pendant une durée de 3 secondes. Le personnel exécutant était situé dans un blockhaus. Le propulseur était déclassé en raison d'une anomalie détectée au niveau de la liaison allumeur/fond avant (grippage dû à un défaut de collage). Avant l'opération de destruction du propulseur, l'allumeur avait été démonté ce qui a pu provoquer une fragilisation du fond avant par excès de contrainte. La cause la plus probable de la fuite est liée à la fragilisation du fond avant. L'installation est modifiée pour prévoir un double maintien du propulseur au banc.~~

~~Accident~~

~~Incendie dans un séchoir.~~

~~N°21368 - 31/10/2001 - FRANCE - 86 - AYRON~~

~~C46.21 Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21368/>~~



~~Dans une coopérative agricole, au cours du séchage de 20 t de tournesol effectué le matin, un incendie se déclare dans le séchoir. Le système de sécurité coupe immédiatement l'alimentation en gaz propane et l'alarme incendie se déclenche. Un employé tente, pendant 10 min, d'éteindre l'incendie avec des extincteurs puis un RIA avant d'alerter les pompiers. La maîtrise totale du sinistre sera obtenue après 10 h d'intervention notamment en raison des difficultés d'accès dans l'installation en feu. Une équipe de surveillance reste sur le site durant la nuit. Le séchoir et l'élévateur à grain sont détruits, le bardage du bâtiment endommagé. Les dommages matériels sont estimés à 2 MF. L'exploitant doit déstocker 300 t de tournesol en attente de séchage et réorganiser les circuits de collecte pour les diriger vers d'autres installations de séchage. L'incendie est dû à la formation d'un bouchon, par collage aux parois internes du séchoir de tournesol particulièrement humide, qui freine ou arrête l'écoulement dans la colonne de séchage puis provoque une montée en température jusqu'à l'inflammation du tas aggloméré. L'exploitant envisage d'équiper ses séchoirs d'un arrosage interne en partie haute, asservi à des détecteurs de températures.~~

~~Accident~~

~~Incendie dans un entrepôt loué par une société spécialisée dans l'emballage.~~

~~N°21254 - 10/10/2001 - FRANCE - 68 - STRUETH~~

~~C22.22 - Fabrication d'emballages en matières plastiques~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21254/>~~



~~A la suite d'une forte explosion, un incendie ravage un bâtiment de 2 000 m² loué par une société spécialisée dans la conception, la production et la vente d'emballages pour les industries automobiles et cosmétiques. Une seconde explosion se produit une heure plus tard, provoquant un fort dégagement de chaleur et de fumées. Les pompiers luttent pendant plus de 2 h contre les flammes. Pour maîtriser le feu, ils ont recours au pompage dans une rigole d'alimentation du canal du Rhône au Rhin qui passe derrière le bâtiment. Dans ce bâtiment, les employés assemblaient par collage des mousses et du bois ou du carton pour le conditionnement de produits destinés aux chaînes de montage automobiles.~~

Les machines, matières premières et produits finis ont été détruits, les dégâts matériels seraient de l'ordre de 2 à 3 MF. Les produits ont brûlé très rapidement, la fumée s'est dispersée dans l'atmosphère sans risque pour les populations. La gendarmerie effectue une enquête afin de déterminer les causes de l'incendie.

Accident

Feu d'usine

N°20444 - 08/06/2001 - FRANCE - 89 - SENS

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20444/>

Un feu se déclare dans une usine de fabrication de panneaux sandwich et détruit 500m² de bâtiment. Une unité de collage est détruite.

~~Accident~~

~~Inflammation de poussières de poudre noire.~~

~~N°21299 - 16/09/1996 - FRANCE - 21 - VONGES~~

~~C20.51 - Fabrication de produits explosifs~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21299/>~~



~~Dans un établissement pyrotechnique, des traces de poudre noire s'enflamment lors de travaux de maintenance sur la toiture d'un bâtiment de fabrication de poudre noire. La couverture de la toiture est constituée de plaques dont le joint de recouvrement est bitumeux. Pour remplacer un joint défectueux, un technicien d'une entreprise extérieure le retire, arrose à l'eau la zone de travail et allume un chalumeau pour le recoller. La flamme du chalumeau initie la combustion de poussières de poudre noire accumulées dans la zone de recouvrement de 2 plaques ; la combustion se propage à des poussières accumulées en sous toiture dans le prolongement des recouvrements de plaques. La sous toiture avait été préalablement lavée à l'eau depuis l'intérieur du bâtiment. L'interstice situé au niveau du recouvrement des 2 plaques étant inaccessible à l'eau de lavage, la poudre noire n'avait pas été neutralisée.~~

~~Le technicien n'est pas blessé ; la couverture du bâtiment est partiellement endommagée. L'exploitant examine l'ensemble des joints de recouvrements de ce type sur les bâtiments de fabrication ; les joints seront réalisés en mastic silicone par un procédé de collage à froid.~~

Accident

~~incendie dans une teinturerie.~~

~~N°2653 - 22/03/1991 - FRANCE - 69 - TARARE~~

~~C13.30 - Ennoblement textile~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2653/>~~

~~Un incendie dans une teinturerie détruit une chaudière à fluide thermique destinée à alimenter l'atelier de contre collage. Le personnel est en chômage technique.~~

~~Accident~~

~~Explosion lors de maintenance d'installation pyrotechnique.~~

~~N°36864 - 03/01/1990 - FRANCE - NC - NC~~

~~C20.51 Fabrication de produits explosifs~~

~~<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36864/>~~



~~Une explosion se produit lors du remplacement du revêtement de sol dans un local pyrotechnique alors le mastic est gratté à la raclette. De la composition à base de tricinat de plomb s'était infiltrée sous le revêtement de sol ; elle explose suite à la friction générée par la raclette. Un ouvrier est blessé au visage par des projections de débris et de mastic d'étanchéité. L'exploitant adopte les dispositions suivantes pour améliorer l'étanchéité des revêtements de sol conducteur : tapis remonté sur 15 cm le long des murs, raccordement des bandes par soudure ou vulcanisation, collage des couvre joints. Par ailleurs, les interventions de maintenance dans l'enceinte pyrotechnique feront l'objet d'une demande visée par le service de sécurité et les opérateurs recevront un équipement individuel de protection.~~